



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organismes

Question écrite n° 6755

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le fonctionnement et la gestion des unions immobilières chargées de la gestion du patrimoine immobilier des caisses d'allocations familiales et de la sécurité sociale. En effet, un rapport établi par la Cour des comptes a récemment critiqué leur gestion. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour améliorer le fonctionnement des unions immobilières.

Texte de la réponse

La Cour des comptes, dans le rapport annuel sur la loi de financement de la sécurité sociale pour 2011, a mis en avant certaines difficultés de pilotage des unions immobilières, liées notamment à la non concordance des calendriers budgétaires entre branches, ainsi que des coûts de gestion élevés car ces unions se situent, pour la plupart, dans des immeubles de grande hauteur, vétustes et soumis à des normes de sécurité très strictes. Afin de déterminer les mesures qui pourront être mises en oeuvre pour améliorer le fonctionnement de ces unions, la direction de la sécurité sociale a chargé la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de réaliser un audit, lequel est programmé sur le deuxième semestre 2013. Celui-ci poursuivra les objectifs suivants : - présenter une cartographie des unions immobilières des organismes de sécurité sociale (UIOSS) qui complètera et actualisera les données de la Cour des comptes, - dresser un bilan de la gestion des UIOSS sur les cinq dernières années (dépenses de fonctionnement et d'investissement, coûts d'occupation, etc.), - les suites à donner à ce mode d'organisation dans un contexte d'optimisation des moyens de fonctionnement, - formuler des propositions d'optimisation de gestion des dossiers immobiliers et proposer des pistes d'amélioration du pilotage interbranches de ces questions. L'union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS), qui remplit pour le compte des caisses nationales du régime général un rôle d'expertise et d'appui technique dans l'optimisation de la gestion de leur patrimoine immobilier, doit également mener dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion 2013-2016 une étude sur les UIOSS et sur la gestion en copropriété. Cette étude devra permettre de comparer ces deux modes de gestion et intégrera une réflexion sur leur devenir. Elle proposera, en outre, des pistes d'optimisation ainsi qu'une méthodologie visant à questionner au cas par cas le maintien de ces modes de gestion.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6755

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5497

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8377